

PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE LA CARRIÈRE SAINT-MICHEL

Compte-rendu

Rencontre 2 du comité de concertation

DATE: Le 10 mai 2006, 13h30 à 17h30

LIEU: 1415, rue Jarry Est, salle 425

Les membres du comité présents

- Mme Anie Samson, maire, Arr. Villeray/St-Michel/Parc-Extension
Soraya Martinez, conseillère, Arr. Villeray/St-Michel/Parc-Extension
Marie-Claude Besner, urbanisme, Arr. Villeray/St-Michel/Parc-Extension
Danielle De Coninck, dév. Social, Arr. Villeray/St-Michel/Parc-Extension
Annick Le Floch, environnement, SITE
Diane Boulet, environnement, SITE
Élisabeth Rivest, animatrice, consultant Ville, Convercité
Marie-Hélène Gaboury, responsable Ville, Grands projets, SMVTP
Isabel Wiebe, secrétaire, consultant Ville, Convercité
- M. Richard Caron, conseiller, cabinet du comité exécutif
Pierre-Marc Mongeau, directeur, Grands Projets, SMVTP
Christian Lalonde, directeur, Grands projets secteurs Nord et Est, SMVTP
Benoît Lacroix, directeur urb., Arr. Villeray/St-Michel/Parc-Extension
Yves Lévesque, coordonnateur, VSMS
Pierre Durocher, chargé de projet du chantier, VSMS
Denis Sirois, directeur CDEC Centre-nord
Claude Miron, Service aux entreprises CSDM
Jack Territo, propriétaire, Casa Vogue
Robert E Benoît, directeur RH et opérations, Électronique Addison
Paolo Teixeira, propriétaire, Restaurant Cantinho
John Gardonino, Smart Centres, Québec
Eric Thomas, chargé de projet, Smart Centres
André Brodeur, consultant Smart Centres, Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc
Patrice Allard, dév. Social, DCQMDVDE
Normand Chagnon, courtage, SMVTP
Pierre Pronovost, courtage, SMVTP

Les membres du comité excusés :

- M. Claude Bricault, président, VSMS
Jacques Thériault, Centre local d'emploi de St-Michel, MESS
- Mme Farida Méziane, Maison des jeunes Par la Grand'porte

1. Introduction

Les objectifs de la deuxième rencontre du comité de concertation sont de présenter l'accord de principe révisé, préparer le déroulement de l'étape 2 de la concertation et s'entendre sur la stratégie de communication des travaux du comité.

Un point est ajouté dans le point *Introduction* de l'ordre du jour et porte sur l'état de la situation :

Un consensus avait été atteint par les partenaires du comité de concertation concernant la non-divulagation de l'information à propos des travaux en cours pour la carrière Saint-Michel, et ce entre le 26 avril et le 10 mai. Au cours de cette période, 4 articles ont cependant été publiés dans différents journaux. Vivre Saint-Michel en santé (ci-après VSMS) exprime son regret quant à la parution d'une entrevue avec M. Claude Bricault dans la Gazette du 9 mai. Il est précisé que cette entrevue n'a pas été donnée au nom de et avec l'accord de VSMS mais à titre personnel au nom de Claude Bricault. Cependant, le vice-président de VSMS précise que la position de l'organisme demeure : VSMS souhaite collaborer au processus de concertation avec tous les partenaires présents autour de la table.

Le compte-rendu du 26 avril est validé par l'ensemble des personnes présentes. Un changement est apporté à la page 7 du compte rendu :

« Des ajouts à l'accord de principe pourront être *discutés* par le comité de concertation, ajouts qui seront ensuite négociés entre la Ville de Montréal et Smart Centres ».

Cette précision permet de rappeler que le comité de concertation n'a pas un rôle décisionnel. Les rencontres offrent aux participants une plate-forme d'information et de discussion.

2. Présentation de l'accord de principe révisé (Normand Chagnon)

Modifications apportées à l'accord de principe

Compte tenu des préoccupations formulées lors de la rencontre du comité le 26 avril, l'accord de principe est modifié par l'ajout de l'article 16.1 à la suite de l'article 16 de l'accord de principe. Cet article stipule que la compagnie accepte de participer à un processus de concertation avec la Ville, l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, les différents organismes et gens d'affaires de cet arrondissement concernant son projet immobilier. Ce processus, sous la responsabilité de la Ville, permettra au comité de concertation de discuter et de considérer les critères, enjeux et préoccupations qui y seront exprimés. À cet effet, lors des rencontres de concertation préalables au présent accord de principe, une liste de ces critères, enjeux et préoccupations a été produite sous forme de tableau intitulé « Tableau des préoccupations » et joint en annexe de l'accord de principe.

Le comité de concertation se dit favorable unanimement que soit ajouter l'article 16.1 à l'accord de principe qui inclut, en annexe, le « Tableau des préoccupations ».

Modifications apportées aux documents accompagnant le sommaire décisionnel

Le sommaire décisionnel est un document officiel et public qui décrit les grandes lignes d'un projet et est préparé en vue de l'approbation ou non d'une décision par le Comité exécutif de la Ville de Montréal et le Conseil municipal. L'accord de principe, document contractuel, fait partie de ce document officiel et se trouve en pièce jointe avec d'autres documents liés au projet. Toutes les pièces jointes sont prises en compte lors d'une décision des élus.

En réponse à une demande écrite de VSMS à la Ville de Montréal et avec l'avis favorable et unanime des partenaires du comité de concertation, il est proposé que la liste des partenaires du comité de concertation soit jointe au sommaire décisionnel.

3. Présentation de l'étape 2 de la concertation (Marie-Hélène Gaboury)

Un plan préliminaire pour le déroulement de l'étape 2 est présenté au comité de concertation. Ce document a été préparé en tentant d'organiser l'information et en vue de préciser les étapes de développement du projet pour les mettre en lien avec les prochaines rencontres du comité de concertation. Le tableau précise les préoccupations du comité, les livrables (les études ou documents que le promoteur doit produire et remettre à la Ville) ainsi que les responsables (ceux qui réalisent ou commandent les études). Pour répondre aux préoccupations de chacun des partenaires du comité de concertation, une copie papier de la présentation du promoteur, ou autres informations pertinentes, pourront être remis au comité de concertation. La liste des livrables dans le tableau n'est pas une liste exhaustive. D'autres études ou documents nécessaires au projet pourront être ajoutés au fur et à mesure de l'avancement du développement et de la précision du projet.

4. Commentaires des partenaires

- Un représentant du promoteur mentionne que la faisabilité technique est le premier point à valider à propos du site. Ce point inclut entre autres, la réhabilitation des sols, la stabilité des parois, l'accès au site, etc. Le promoteur suggère d'ajuster l'échéancier de travail du comité de concertation en fonction de la réponse à ce premier point. Il estime que les premières études seront complétées à la fin septembre.
- Un représentant municipal précise que la Ville dispose de canevas de base pour réaliser les diverses études d'impact d'un projet, qui peuvent ensuite être contre-expertisées par les professionnels de la Ville. Il est suggéré que le promoteur prenne connaissance de ces canevas avant de réaliser les études, pour éviter de retarder le processus.
- Un retard dans l'échéancier pour les études techniques laisserait moins de temps pour la réalisation d'autres études d'impact socio-économique et la concertation avec le milieu si le dépôt de l'accord de développement reste prévu pour le 16 avril 2007. Est-ce que cette date pourrait également être repoussée en cas de besoin? Cette échéance est un souhait mais la date n'est pas formelle. Chaque exigence de l'accord de développement aura son propre délai (ex. consultation). Par contre toutes les études devront être terminées avant la transaction immobilière.

5. Stratégie de communication – suivi (Amélie Régis – relations avec les médias)

Suite à la présentation d'Amélie Régis et compte tenu des enjeux de communication associés au projet, le comité de concertation convient unanimement des points suivants à propos de la stratégie de communication à adopter à propos du projet :

1. Un communiqué de presse sera émis dans les prochains jours par le cabinet du maire :
 - Ce communiqué de presse décrira le processus de concertation mis en place, la composition du comité de concertation, le site envisagé, les grands enjeux sur lesquels le comité de concertation devra se pencher dans les prochains mois et l'enthousiasme des partenaires à participer à ce processus unique dans le cadre d'un projet unique.
 - Les éléments mentionnés ci-dessus constituent des suggestions de contenu émises par les partenaires du comité de concertation. Ces derniers s'entendent cependant pour remettre le leadership de la communication à la Ville de Montréal, plus précisément au cabinet du maire, ainsi qu'au promoteur Smart Centres. Ces deux parties ont d'ailleurs prévu de se rencontrer à cet effet.
2. De façon générale pour toute communication ayant trait au processus du projet, les partenaires conviennent de se concerter avant de répondre aux questions des médias, de façon à assurer une certaine cohésion dans les informations. Madame Amélie Régis est la personne ressource identifiée par le comité pour conseiller les partenaires sollicités par les médias et peut être rejointe au 872-5537.

3. Les partenaires conviennent de ne pas divulguer les informations suivantes, et ce au moins jusqu'à la date d'échéance mentionnée :

Informations à ne pas divulguer	Date d'échéance
Tous les documents inclus dans le sommaire décisionnel qui sera présenté au Comité exécutif de la Ville de Montréal. Ces documents comprennent entre autres mais de façon non limitative l'accord de principe entre la Ville de Montréal et le promoteur Développement Saint-Michel, le tableau des préoccupations des partenaires présentés lors de la rencontre du 10 mai.	Une fois présentée au comité exécutif, au plus tard le 7 juin prochain
Toutes les images du projet présentées par Smart Centres, le document Powerpoint présenté lors de la première réunion du comité de concertation	Après le 19 juin (Conseil municipal) ou avant, si le cabinet du maire le souhaite
Les comptes rendus des réunions 1 et 2 de l'étape 1 du comité de concertation, dans la mesure où ils contiennent beaucoup d'éléments de contenu des précédents points.	Après le 19 juin (Conseil municipal)

Cet embargo ne comprend pas les interventions publiques que pourrait faire Smart Centres pour répondre aux critiques faites à l'un ou l'autres de ses clients.

4. Lors d'une assemblée de quartier organisée par Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), Smart Centres fera une présentation du projet préliminaire et du concept d'aménagement développés jusqu'à présent. L'annonce de cette présentation destinée aux résidents de Saint-Michel et aux membres de VSMS sera faite par VSMS lors de la prochaine assemblée de quartier, le 24 mai prochain. La date de la présentation n'est pas fixée mais elle aura lieu après le 19 juin prochain, soit après l'approbation de l'accord de principe par le Conseil municipal.

6. Conclusion et prochaine rencontre

La prochaine rencontre est fixée tentativement à la mi-octobre, pour laisser le temps au promoteur de réaliser les études techniques. La date précise sera communiquer aussitôt que l'information sera disponible.